



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

PARIS, LE 13 SEPTEMBRE 2022

Jean-Baptiste DIMARTINO (RC MASSY ESSONNE)

RC Massy Essonne / USON Nevers Rugby (J3 PRO D2)

Rapport du représentant fédéral

A l'issue de la rencontre RC Massy Essonne / USON Nevers Rugby, le représentant fédéral, désigné lors de cette rencontre, a signalé le comportement de M. Jean-Baptiste DIMARTINO, Entraîneur du RC Massy Essonne.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jean-Baptiste DIMARTINO et le club du RC Massy Essonne sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 septembre 2022.

M. Jean-Baptiste DIMARTINO n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Ronan O'GARA (STADE ROCHELAIS)

LOU Rugby / Stade Rochelais (J2 TOP 14)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre LOU Rugby Stade Rochelais, les arbitres n°4 et n°5 et le représentant fédéral, désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Ronan O'GARA, Entraîneur de la Stade Rochelais.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Ronan O'GARA et le club de la Stade Rochelais sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 septembre 2022.

M. Ronan O'GARA n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.



Fritz LEE (ASM CLERMONT AUVERGNE)

ASM Clermont Auvergne / Section Paloise Béarn Pyrénées (J2 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre ASM Clermont Auvergne / Section Paloise Béarn Pyrénées, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Fritz LEE pour une action ayant eu lieu à la 57^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Fritz LEE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 septembre 2022.

M. Fritz LEE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Tevita Kasikasi RATUVA (CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN)

USA Perpignan / CA Brive Corrèze Limousin (J2 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre USA Perpignan / CA Brive Corrèze Limousin, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Tevita Kasikasi RATUVA pour une action ayant eu lieu à la 45^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Tevita Kasikasi RATUVA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 septembre 2022.

M. Tevita Kasikasi RATUVA n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Maselino PAULINO (US MONTALBANAISE)

US Montalbanaise / SU Agen Lot-Et-Garonne (J3 PRO D2)

Réclamation

A la suite de la rencontre US Montalbanaise / SU Agen Lot-Et-Garonne, le SU Agen Lot-et-Garonne a déposé une réclamation à l'encontre de M. Maselino PAULINO, joueur de l'US Montalbanaise, pour une action ayant eu lieu à la 2^{ème} minute de la rencontre.



La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

Conformément à l'article 719 du règlement disciplinaire de la LNR, le club réclamant ainsi que le licencié à l'encontre duquel la réclamation est déposée sont convoqués par l'organe disciplinaire aux fins d'être entendus.

M. Maselino PAULINO et le SU Agen Lot-et-Garonne sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance de mercredi 21 septembre 2022.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

